LEGENDE

- Limite du ban communal
- Limite de zone du P.L.U.
- Limite de secteur du P.L.U.
- Périmètre de protection de Monument Historique
- Zone d'affaissements miniers du "Sillon profond"
- Zone inondable du P.P.R.N. (voir pièce n°14)
- Espace boisé classé
- Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
- Emplacement réservé
- Zone de bruit des infrastructures de transports terrestres affectées par le bruit
- Recul minimal des constructions par rapport aux voies ouvertes à la circulation publique
- Ligne de retrait et d'implantation obligatoire des extensions latérales
- Recul minimum des constructions par rapport aux espaces boisés classés

PLAN LOCAL D'URBANISME DE FREYMING-MERLEBACH

PLAN DE DÉVELOPPEMENT URBAIN
Merlebach

Echelle : 1/2000e

LE D.P.U. EST INSTITUE SUR TOUTES LES ZONES U ET AU PAR D.C.M. DU 08/09/2014

-APPROBATION : 05 novembre 1982

-APPROBATION DE LA DERNIERE REVISION PAR D.C.M. DU 02 mars 2009

- MIS A JOUR PAR ARRETE EN DATE DU 08 septembre 2014

-APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE PAR D.C.M. EN DATE DU 08 septembre 2014

A4 Atelier d'Architecture et d'Urbanisme
Mandataire du groupement P.L.U.
8 rue du Chanoine Collin - 57050 Metz
Tel : 03 87 66 00 41 - Fax : 03 87 74 80 31
E-mail : a4@a4-archi.fr

CESTE S.A. Conseils, études et suivis techno-économiques
Cabinet WILLEMIN Ingénieur
Groupement Conseils Environnement Sud - Rue Guynemer
57140 Norroy-le-Veneur – Tel : 03 87 76 76 30 – Fax : 03 87 76 71 41
E-mail : contact@ceste.fr

Vu pour être annexé à la D.C.M du conseil municipal de Freyming-Merlebach approuvant la modification du PLU en date du 08 septembre 2014.

Le Maire

4c

1AULa
Carrières

Ud1
Cité Reumaux

Sillon Profond

Reumaux supérieur
Ud

Ue

Ud

N

2AU

Ue
Reumaux médian

Reumaux inférieur
Ud

Ud1
Cité Cuvelette

Ud2
Résidence Warndt

Ud1
Cité Hochwald

1AU

Ud2
Cité Cuvelette sud

Hesselach

Ud1
Cité Houillères

Ancien parc à bois
1AU

Uc

Ux

Ud1
Cité Belle-Roche

Carreau Cuvelette

Vouters supérieur

Vouters inférieur

1AUx

Uev

Zone Rouge

Ancien lavoir

Secteur 1AU Cité Reumaux
les extensions ne sont pas limitées en profondeur

Secteur 1AU Cité Hochwald et Houillères les extensions sont limitées en profondeur par rapport à un alignement

Secteur 1AU Cité Cuvelette
les extensions ne sont pas limitées en profondeur

Secteur 1AU Cité Belle-Roche
les extensions ne sont pas limitées en profondeur